

L'an deux mil vingt-trois et le douze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, P.PERSICO, G.CHARVET, S.BRUN, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; N.BOUTEAUD ; C.PARDO ; S.AMOURIQ ; S.DELAVY ; F.MALARD

Absents 2

J-F BONIN ; S.CHEVRY

Date de convocation : 04/10/2023

Secrétaire de séance : Séverine BRUN

Pouvoirs 2

J-F BONIN donne pouvoir à C.SAVOI ; S.CHEVRY donne pouvoir à G.ALLAIN

DECISION MODIFICATIVE N°3- BUDGET M4
Délibération N° 59/2023

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à des virements de crédits.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- dans le respect du principe d'équilibre budgétaire, décide les virements de crédits suivants :

N° de compte	Libellé	Augmentation des crédits Dépenses	Augmentation des crédits Recettes	Diminution des crédits Recettes	Diminution des crédits Dépenses
020	Dépenses imprévues				- 1 400.00€
2315-55	Travaux Rue Neuve	+ 1 400.00€			
	TOTAL	+ 1 400.00 €			- 1 400.00 €

- Charge Monsieur le Maire de procéder aux modifications budgétaires ci-dessus

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

 Le Maire,
Gaël ALLAIN

C. SAUÏ
Adjoint au Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 13/10/2023



 Le Maire,

C. PARO
Adjoint au Maire





Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DECISION MODIFICATIVE N.3 - M4

Date de transmission de l'acte : 13/10/2023

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/10/2023

Numéro de l'acte : 59-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20231012-59-2023-BF

Date de décision : 12/10/2023

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires